



Accueils péri et extrascolaires

**A compter du 1^{er} Septembre 2019,
la nouvelle tarification ci-dessous sera appliquée**

Pour le péri comme pour l'extrascolaire, généralisation de 6 tranches de quotient familial pour tenir compte des conditions de ressources des familles (Actuellement seules quelques communes faisaient cette distinction)

Tarifs périscolaires avant et après l'école – Facturation forfaitaire à la session

Accueils d'Ablon, Berville-Sur-Mer, Beuzeville, Conteville, Equemauville, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Fourneville, Gonnevillle-Sur-Honfleur, Honfleur, La Rivière Saint-Sauveur et Saint-Maclou.

La modification en périscolaire matin et soir au forfait tient compte de l'immobilisation des agents sur l'ensemble des plages d'accueil. Le forfait, déjà pratiqué par 9 communes sur 12, est donc généralisé (3 communes pratiquaient la facturation à l'heure).

Quotients Familiaux en euros	0 - 620	621 -1000	1001 - 1400	1401- 1800	1801 - 2200	+ 2201 et non communiqués
Coût d'une session en €	0,85	1,25	1,65	2,05	2,45	2,85

1 matin = 1 session, 1 après-midi = 1 session - Pas de tarif hors Territoires – Goûters non fournis

L'Association « Familles Rurales » appliquera les tarifs ci-dessus pour l'accueil périscolaire matin et soir dès Septembre 2019.

Tarifs mercredis hors ados et vacances 3-17 ans

Accueils de Berville-Sur-Mer, Beuzeville, Honfleur, La Rivière Saint-Sauveur et uniquement vacances Saint-Maclou, Equemauville (été)

QF en euros	0 - 620	621 -1000	1001 - 1400	1401- 1800	1801 - 2200	+ 2201 et non communiqués
tarif à l'heure en € Territoire	0,56	0,78	1,01	1,23	1,45	1,67
Tarif à l'heure en € Hors territoires	0.67	0.89	1.12	1.34	1.56	1.78
Tarif du repas en €	3,03 € pour le territoire et 3.95 € pour les Hors-Territoires	3,95	3,95	3,95	3,95	3,95

Facturation minimum de 3 h le matin à partir de 9h et 4 h l'après-midi - Goûters non fournis.

Péricentre facturé sur la base de 1 h le matin et 1 h en fin d'après-midi (« garderie » avant et après l'accueil de loisirs).

L'Association « Familles Rurales » conserve ses propres tarifs pour les mercredis - vacances pour l'année 2019.

Pour les hors territoires, inscriptions dans la limite des places disponibles et avec période d'inscription différée par rapport aux enfants du Territoire :

- Pour les mercredis scolaires : 5 jours avant le mercredi concerné,
- Pour les vacances : 10 jours avant le début de la période,

Tarifs mercredis ados en période scolaire

Forfait de septembre à début juillet (année scolaire) sans possibilité de proratiser si inscription en cours d'année.

QF en euros	0 - 620	621 -1000	1001 - 1400	1401- 1800	1801 - 2200	+ 2201 et non communiqués
Enfants du territoire	36 €	38 €	40 €	42 €	44 €	46 €
Enfants hors territoire	43 €	46 €	48 €	50 €	53 €	55 €

Goûters non fournis. Les frais d'entrée pour les sorties ne sont pas inclus mais pris en charge par les familles dans la limite de 5 € (une sortie est proposée à intervalles réguliers).

Pénalité de Retards

En cas de retard des familles, émargement automatique par les familles d'une feuille de "retard" dès 18h30 passé.

Pénalités : 5 € par tranche de 10 mn et par enfant.

Justificatifs de ressources

- Si la famille ne souhaite pas justifier de ses ressources ou ne transmet pas en temps ses justificatifs de ressources le tarif le plus haut sera appliqué sans possibilité de rectification rétroactive pour les mois échus.
- Si la famille ne peut fournir son Quotient Familial calculé par la CAF, il sera possible à la famille de fournir l'avis d'imposition de l'année précédente pour que le service Enfance et Jeunesse fasse un calcul : ressources avant abattements et déductions (salaires nets, pension, retraites, rentes, BIC professionnels (*Bénéfices Industriels et Commerciaux*) ou micro déclarés, BIC non professionnels déclarés) + Revenus mobiliers financiers capitaux nets etc /12 mois / nombre de parts selon les règles de la CAF : 1 enfant : 2.5 parts, 2 enfants : 3 parts, A partir du 3^{ème} enfant, chaque enfant compte pour 1 part entière et non ½ part.)

LES ENFANTS NE PEUVENT PAS ETRE ACCUEILLIS SANS UN DOSSIER DE L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS A JOUR ET COMPLET. SANS DOSSIER PAS DE PRISE EN CHARGE ET UN DOSSIER INCOMPLET ENTRAINE L'APPLICATION DU TARIF LE PLUS HAUT.